

EMERGENCE

Président de la Commission de suivi et d'orientation : **Xavier FROMANTIN**
Directeur : **Hervé DUBOIS-NAYT**

DIRECTION

22, rue Gustave Eiffel
78120 RAMBOUILLET
Tél. : 01.30.88.65.50 / Fax : 01.34.83.39.06
emergence@seay.asso.fr

Foyer

44, rue des Fontaines
78120 RAMBOUILLET
Tél. : 01.34.85.74.69 / Fax : 01.34.83.39.06
Chef de service : **Matthieu DURAND**



Service Studios

14, rue de Dourdan
78120 RAMBOUILLET
Tél. : 01.30.88.61.40 / Fax : 01.34.83.39.06
Chef de service : **Catherine SY**

Service Appartements

14, rue de Dourdan
78120 RAMBOUILLET
Tél. : 01.34.83.00.41 / Fax : 01.34.83.39.06
Chef de service : **Catherine SY**

ACCUEIL

Capacité agréée de 34 adolescents et jeunes majeurs pour une capacité installée de 32 places.

- **Foyer** : 12 garçons - âge à l'admission 10 - 16 ans à la sortie ou réorientation,
- **Appartements** : 12 places mixtes - âge minimum 16 ans à l'admission, 18 ans (réorientation possible).
- **Studios** : 8 places mixtes, grands adolescents et jeunes majeurs - âge minimum à l'admission 17 ans 1/2 - 21 ans à la sortie.

AGRÉMENTS

- Aide sociale à l'Enfance : article 221-1 du Code de l'Action Sociale et des familles.
- Justice : assistance éducative (article 375 et suivants du Code Civil), protection judiciaire en faveur des jeunes majeurs (décret n° 75-96 du 18 février 1975), ordonnance n°45-174 du 2 février 1945 relative à l'enfance délinquante.

MISSIONS PRINCIPALES

L'établissement a pour objectif de favoriser le réaménagement social, familial et psychique du jeune afin de permettre son accession à l'autonomie, l'adaptation à l'environnement et le projet d'insertion sociale, en utilisant les activités du quotidien, la scolarité, l'apprentissage et l'insertion professionnelle.

La prise en charge, dans le cadre du foyer, se sert du groupe comme d'un moyen éducatif.

Pour les studios, la prise en charge est exclusivement individuelle (hébergement, entretiens, accompagnements...).

Pour les appartements, la prise en charge se situe à la frontière de l'accompagnement individualisé et du cadre collectif (unité de vie de 2 personnes par appartement).

Les jeunes ont une activité scolaire, préprofessionnelle ou professionnelle à l'extérieur de l'établissement en milieu ordinaire. Une présence adulte continue est toutefois prévue pour accompagner ceux-ci à l'occasion des phases difficiles empêchant tout investissement extérieur. Les contacts, les échanges réguliers et le suivi avec les divers organismes concernés (entreprises, lycées, sections spéciales d'enseignement...) sont assurés par les éducateurs.

Sur le plan social et familial, des relations permanentes sont entretenues et favorisées avec le milieu naturel.

La compréhension des éléments actuels ou historiques, dont le séjour favorise l'activation, est recherchée. Une assistante sociale est chargée de maintenir un contact, une aide et une transmission d'information auprès des parents des jeunes mineurs et des jeunes majeurs si nécessaire.

En fonction des indications, des entretiens ponctuels à la demande soit du jeune ou à la demande des éducateurs, sont réalisés dans le cadre de l'établissement, par le psychiatre, afin de permettre de décoder des situations et d'en faciliter la compréhension.